



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ NEWPORT
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Newport a adopté, lors de sa séance tenue le 4 novembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

6 janvier 2026 (mardi exceptionnellement)	6 juillet 2026
2 février 2026	3 août
2 mars 2026	8 septembre 2026 (mardi exceptionnellement)
7 avril 2026 (mardi exceptionnellement)	5 octobre 2026
4 mai 2026	2 novembre 2026
1er juin 2026	7 décembre 2026

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Newport, ce 11 décembre 2025

France Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Josée Groulx, directrice générale adjointe de la municipalité de Newport, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 novembre 2024.

France Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière